

# Impact Es Actions Europe I/C (EUR) - FR0011439082

## Objectif de gestion

IMPACT ES ACTIONS EUROPE est un compartiment de L'OPCVM IMPACT ES.

Le compartiment a pour objectif de surperformer l'indice de référence MSCI Europe sur un horizon de placement recommandé d'au moins 5 ans. L'atteinte de l'objectif extra-financier est fondé sur la réalisation d'hypothèses faites par le gérant financier.

## Indicateur de référence (depuis le 04/07/2013)

100% MSCI EUROPE NET TR EUR INDEX

L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par le Fonds.

## Caractéristiques du Fonds

Classification AMF :	Actions internationales
Forme juridique :	Compartiment de SICAV
Création de la classe d'actions :	04/07/2013
Fréquence de valorisation :	Quotidienne
Dépositaire :	CACEIS BANK
Devise :	EUR
Heure limite de centralisation :	12:00 CET J
Horizon d'investissement recommandé :	> 5 ans
Type d'investisseur :	Institutionnel
Société de gestion :	Mirova

## Frais

Frais courants :	0,66%
Commission de souscription max :	10,00%
Commission de rachat max :	0,00%
Commission de surperformance :	0,00%
Minimum d'investissement :	-

## Profil de risque

Risque plus faible Risque plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

La catégorie de l'indicateur synthétique de risque et de rendement repose sur des données historiques.

En raison de son exposition aux marchés d'actions, le Fonds peut subir une volatilité significative, que son classement dans l'indicateur susmentionné reflète.

La politique d'investissement du Fonds l'expose principalement aux risques suivants :

- **Risque de perte en capital**
- Risque de contrepartie
- Risque de change
- Risque actions
- Risque de taux
- Risque que l'objectif de gestion ne soit pas atteint
- Risque petites et moyennes capitalisations
- Risque lié aux acquisitions et cessions temporaires de titres et à la gestion des garanties financières

Le Fonds est soumis à des risques de durabilité.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous référer à la section détaillant les risques spécifiques, située à la fin du présent document.

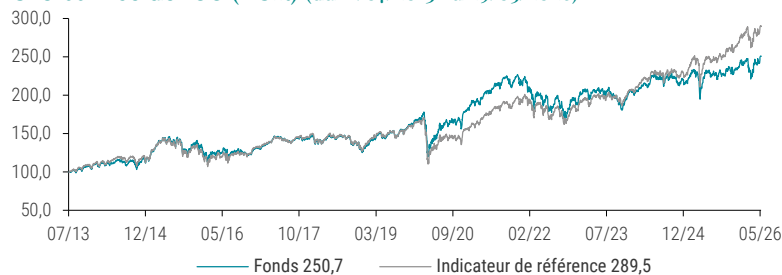
Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

## Actif net et valorisation

Actif net global (EUR) :	2 922 598 335
Valeur liquidative : Classe d'actions (I - EUR) :	25 069,02

## Performance

### Croissance de 100 (EUR) (du 11/07/2013 au 29/05/2026)



LES PERFORMANCES INDIQUÉES SONT REPRÉSENTATIVES DES PERFORMANCES PASSÉES ET NE SONT PAS UNE GARANTIE DES RÉSULTATS FUTURS.

### Performances nettes de frais de gestion (%)

	1 mois	3 mois	Début année	6 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Fonds	3,55	1,21	5,84	7,53	9,22	23,88	20,46	91,85
Indicateur de référence	3,16	0,19	7,50	10,37	16,70	48,75	61,17	132,54

### Performances annualisées nettes de frais de gestion (fin de mois) (%)

	3 ans	5 ans	10 ans
Fonds	7,40	3,79	6,73
Indicateur de référence	14,15	10,02	8,81

### Performances annuelles nettes de frais de gestion (%)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Fonds	-3,13	9,82	-10,33	29,82	11,46	19,31	-15,49	10,17	4,67	9,62
Indicateur de référence	2,58	10,24	-10,57	26,05	-3,32	25,13	-9,49	15,83	8,59	19,39
Écart de performance	-5,70	-0,42	0,24	3,77	14,78	-5,82	-5,99	-5,66	-3,92	-9,77

## Indicateurs de risque

Données calculées sur un pas hebdomadaire

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Volatilité du fonds (%)	14,67	14,19	15,14	16,04
Volatilité de l'indicateur de référence (%)	12,87	13,14	13,75	15,74
Tracking Error (%)	3,74	3,47	3,75	3,74
Ratio de Sharpe du fonds*	0,49	0,31	0,12	0,37
Ratio de Sharpe de l'indicateur de référence*	1,14	0,85	0,59	0,51
Ratio d'information	-2,00	-1,95	-1,66	-0,55
Alpha (%)	-8,27	-6,63	-6,44	-1,82
Bêta	1,11	1,05	1,07	0,99
R <sup>2</sup>	0,94	0,94	0,94	0,95

\* Taux sans risque : performance sur la période de l'EONIA capitalisé, chaîné avec l'ESTR capitalisé depuis le 30/06/2021, si applicable.

Max. Drawdown	
Max. Drawdown (atteint le 18/03/2020)	-32,6%
Durée du Max. Drawdown	28 jours
Délai de recouvrement	243 jours

# Impact Es Actions Europe I (EUR)

## Analyse de l'allocation

### Allocation d'actifs (%)

	Fonds
Actions	97,3
OPC Actions	0,9
OPC Monétaires	0,8
OPC Diversifiés	0,4
OPC Obligataires	0,3
Liquidités	0,3
<b>Total</b>	<b>100,0</b>

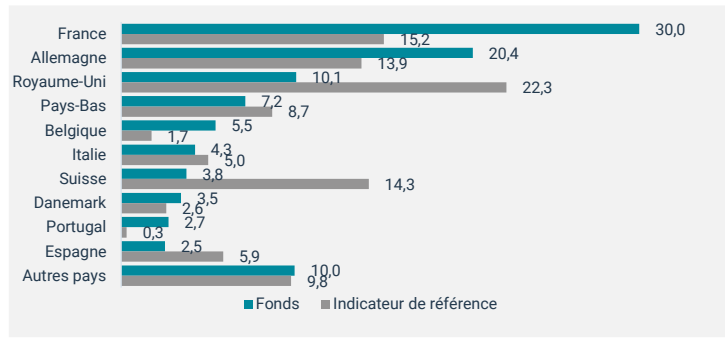
en % de l'actif net

### Principaux émetteurs (%)

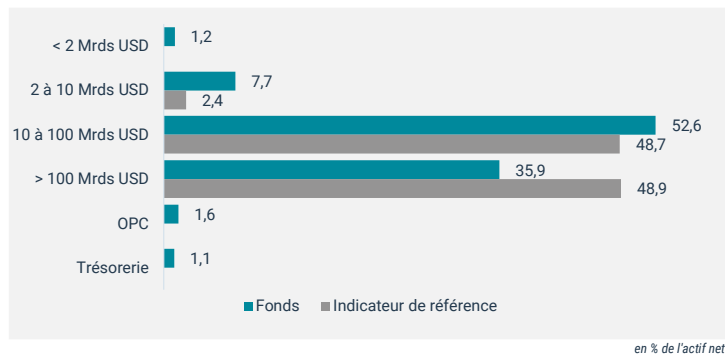
Libellé	Fonds
ASML HOLDING NV	5,5
INTESA SANPAOLO SPA	3,2
AIR LIQUIDE SA	3,0
SCHNEIDER ELECTRIC SE	2,9
INFINEON TECHNOLOGIES AG	2,9
EDP SA	2,7
KBC GROUP NV	2,7
NEXANS SA	2,6
ALLIANZ SE	2,5
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	2,5
<b>Total</b>	<b>30,4</b>
<b>Nombre d'émetteurs en portefeuille</b>	<b>64</b>

Fonds exclus, en % de l'actif net

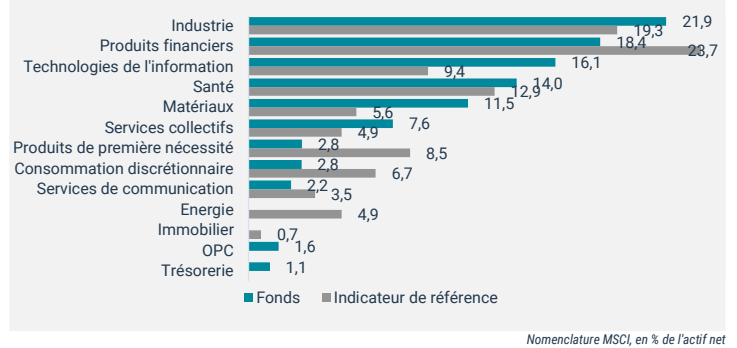
### Répartition par pays (%)



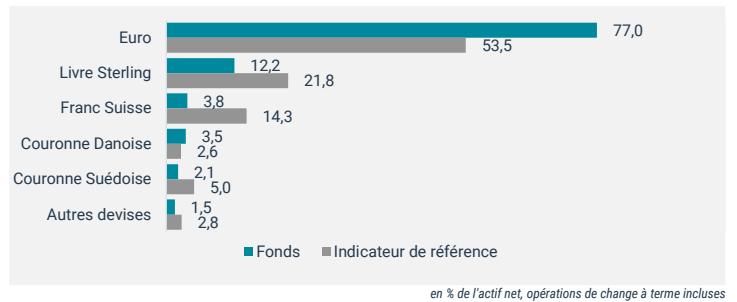
### Répartition par taille de capitalisation (%)



### Répartition sectorielle (%)



### Répartition par devise (%)



Achat	Date de transaction	Secteur	Montant (€)	% Actif net
SPIRAX GROUP PLC LN GBp	29/05/2026	Industrie	25 285 998,49	0,9
UMICORE BB EUR	29/05/2026	Matériaux	18 617 753,82	0,6
KION GROUP AG GY EUR	29/05/2026	Industrie	18 269 925,07	0,6
SEVERN TRENT PLC LN GBp	29/05/2026	Services collectifs	18 088 057,74	0,6
EURONEXT NV FP EUR	29/05/2026	Produits financiers	15 079 181,30	0,5
<b>Total</b>			<b>95 340 916,42</b>	
<b>Total position à l'achat</b>			<b>223 505 316,79</b>	
Vente	Date de transaction	Secteur	Montant (€)	% Actif net
NEXANS SA FP EUR	29/05/2026	Industrie	-22 876 902,24	-0,8
RENAULT SA FP EUR	29/05/2026	Consommation discrétionnaire	-22 108 766,21	-0,8
IBERDROLA SA SQ EUR	29/05/2026	Services collectifs	-11 383 817,51	-0,4
RELX PLC LN GBp	29/05/2026	Industrie	-9 787 196,07	-0,3
CAPGEMINI SE FP EUR	29/05/2026	Technologies de l'information	-8 596 226,65	-0,3
<b>Total</b>			<b>-74 752 908,68</b>	
<b>Total position à la vente</b>			<b>-118 210 361,70</b>	

# Impact Es Actions Europe I (EUR)

RAPPORT SUR LA DURABILITÉ DU FONDS AU 29/05/2026

Article 9<sup>1</sup>

## Informations réglementaires relatives au fonds<sup>2</sup>



### NOS ENGAGEMENTS SFDR

Le Fonds a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du SFDR et présente les caractéristiques suivantes

	Engagement minimum	Exposition actuelle
Investissements durables	90,0%	98,4%
Investissements durables avec un objectif environnemental	25,0%	47,5%
Investissements durables avec un objectif social	25,0%	50,8%

Part du total de l'actif net y compris liquidités, créances et dettes (représentant 100 % des investissements du fonds).

**Notre définition de l'investissement durable :** Entreprises ou activités qui contribuent à la réalisation d'un ou plusieurs ODD par le biais de leurs produits et services et/ou de leurs processus, et qui démontrent une capacité suffisante à atténuer leurs risques environnementaux, sociaux et de gouvernance par le biais de leur stratégie, politiques et pratiques en matière de responsabilité sociale d'entreprise (RSE), garantissant ainsi la limitation des impacts négatifs sur la réalisation des ODD.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le glossaire.



### ALIGNEMENT SUR LA TAXONOMIE DE L'UNION EUROPÉENNE

Fonds	
0,0%	Engagement minimum
11,9%	Aligné

Indicateur de référence	
	Sans objet
5,4%	Aligné

Part du total de l'actif net y compris liquidités, créances et dettes (représentant 100 % des investissements du fonds).

**L'alignement sur la taxonomie se réfère à une activité économique éligible** qui contribue de manière substantielle à au moins l'un des objectifs climatiques et environnementaux, sans nuire ce faisant de manière significative aux autres objectifs et en respectant les normes minimales en matière de droits de l'homme et de normes du travail.

**L'alignement sur la taxonomie représente la part de l'investissement** de l'actif net du Fonds dans des sociétés dont les activités économiques sont alignées sur un ou plusieurs des objectifs environnementaux définis par la taxonomie de l'Union Européenne.

1. Les produits relevant de l'article 9 ont un objectif de durabilité. Pour plus d'informations sur le SFDR et l'article 9, veuillez consulter le glossaire.

2. Pour plus d'informations sur les limites méthodologiques de l'investissement ESG, veuillez consulter le glossaire.

# Impact Es Actions Europe I (EUR)

RAPPORT SUR LA DURABILITÉ DU FONDS AU 29/05/2026

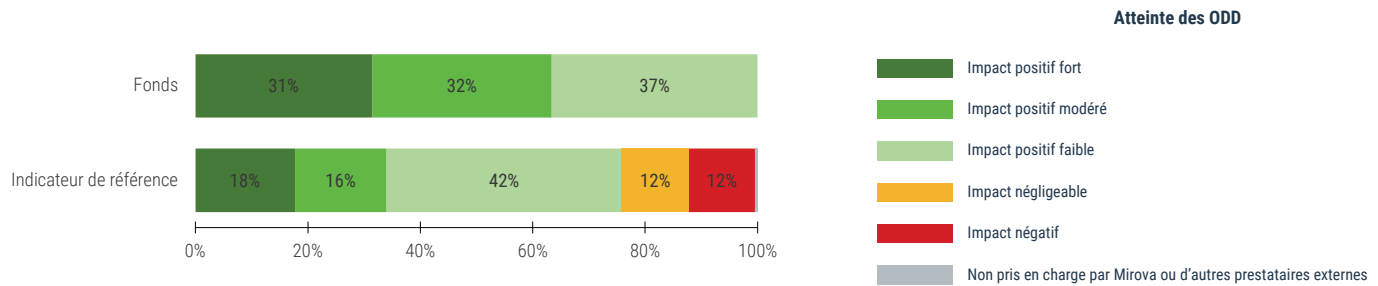
ARTICLE 9

## Analyse interne MIROVA



### RÉPARTITION PAR OPINION D'IMPACT DURABLE

Part du total de l'actif net hors créances et dettes (représentant 100 % des investissements du fonds)



L'opinion d'impact durable vise à évaluer si l'investissement est compatible avec les ODD des Nations Unies.

Les données sont évaluées en interne par les analystes de Mirova qui suivent des directives d'évaluation qualitative robustes et rigoureuses. Lorsqu'un titre n'est pas inclus dans le périmètre d'évaluation interne de Mirova, les données externes fournies par ISS ESG sont utilisées et traitées par le modèle d'évaluation interne de Mirova.

Au niveau du fonds, 33% des actifs gérés sont traités à l'aide des évaluations internes de Mirova et 67% à l'aide des données d'ISS ESG. Au niveau de l'indicateur de référence, 18% de l'encours sont évalués à partir des évaluations internes de Mirova et 81% à partir des données d'ISS ESG.

Pour plus d'informations sur ISS ESG et les ODD, veuillez consulter le glossaire.

Pour en savoir plus sur notre méthodologie, veuillez consulter le site : [www.mirova.com/en/our-approach-impact-esg-assessment](http://www.mirova.com/en/our-approach-impact-esg-assessment).



### CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

Pourcentage de l'actif net total, y compris les créances et les dettes

Thèmes des ODD	Mesure dans laquelle un actif contribue aux ODD correspondant à chaque pilier	
	Fonds	Indicateur de référence
<b>ENVIRONNEMENT</b>	CLIMAT limiter les émissions de gaz à effet de serre pour limiter la hausse de la température mondiale en dessous de 2°C	70% 45%
	BIODIVERSITÉ Maintenir les éco-systèmes terrestres et marins dans les conditions écologiques les plus favorables	42% 23%
<b>SOCIAL</b>	OPPORTUNITÉS SOCIALES Promouvoir le développement socio-économique par l'accès aux services essentiels, à la santé et à l'éducation	39% 24%
	CAPITAL HUMAIN Fournir des conditions de travail favorisant l'épanouissement personnel et le bien-être ainsi qu'une plus grande diversité et inclusion	88% 67%

17 objectifs de développement durable ont été adoptés par l'ONU en 2015, avec l'ambition de les atteindre d'ici 2030. Vous pouvez consulter un aperçu de tous les ODD (1-17) sur le site Web de l'ONU : [www.un.org/sustainabledevelopment/sustainable-developmentgoals/](http://www.un.org/sustainabledevelopment/sustainable-developmentgoals/). Ce graphique montre dans quelle mesure un actif contribue aux objectifs de développement durable des Nations Unies («ODD»). Pour illustrer les principaux impacts durables de nos investissements, quatre piliers d'impact ont été développés, deux environnementaux et deux sociaux, pour chaque actif (tel qu'affiché à gauche). Les mêmes actifs peuvent contribuer à plusieurs piliers / ODD.

Les pourcentages indiqués représentent la part de valeurs du portefeuille (en poids) qui contribuent positivement au pilier concerné (entreprises dont l'opinion est « Faible positive impact », « Impact positif fort » ou « Impact positif modéré » sur le pilier). Notre mesure de la contribution s'appuie à la fois sur la capacité des entreprises à offrir des produits et services à impact positif et sur la qualité de leurs pratiques environnementales et sociales sur toute leur chaîne de valeur. \* Pour plus d'information sur nos méthodologies, veuillez vous référer au site de Mirova : [www.mirova.com/fr/research](http://www.mirova.com/fr/research).

# Impact Es Actions Europe I (EUR)

RAPPORT SUR LA DURABILITÉ DU FONDS AU 29/05/2026



ARTICLE 9



## Analyse interne MIROVA



### IMPACT ESTIMÉ SUR L'AUGMENTATION MOYENNE MONDIALE DE LA TEMPÉRATURE

#### Moyenne pondérée du portefeuille

	Fonds	Indicateur de référence
		
	<2°C	2,5-3°C
Émissions induites (TCO <sub>2</sub> / mio. euros investis)	126,5	195,1
Émissions évitées (TCO <sub>2</sub> / mio. euros investis)	35,1	20,5
Taux de couverture (% de valeurs analysées)	100%	99%

Les encours du fonds aident à éviter		
102 637 tCO <sub>2</sub> équivalent à		
	ou	
31 102 Ménages européens En Europe, un ménage émet en moyenne 3,3 tCO <sub>2</sub> /an pour le chauffage et l'électricité		60 375 Voitures En Europe, une voiture standard émet en moyenne environ 1,7 tCO <sub>2</sub> /an

En 2015, Mirova et Carbone 4 ont développé conjointement une méthode d'évaluation, renforcée en 2022, des données carbone au regard des enjeux spécifiques d'une économie bas carbone : Carbon Impact Analytics (CIA).

Chaque entreprise est d'abord évaluée individuellement selon un cadre adapté à chaque secteur. Cette méthode se concentre sur deux indicateurs principaux :

- Émissions « induites » résultant du « cycle de vie » des activités d'une entreprise, en tenant compte à la fois des émissions directes et de celles des fournisseurs et des produits
- Émissions « évitées » grâce au déploiement de « solutions vertes » et à l'amélioration de l'efficacité énergétique

Ces indicateurs sont complétés par une évaluation des politiques et des objectifs de décarbonation des entreprises.

Les évaluations de chaque entreprise sont ensuite utilisées pour calculer l'alignement du portefeuille avec une trajectoire de réchauffement climatique de 1,5°C à 5°C, à horizon 2100.

Pour plus d'informations sur nos méthodologies, veuillez consulter le site Internet de Mirova : [www.mirova.com/en/research/demonstrating-impact](http://www.mirova.com/en/research/demonstrating-impact).

L'indicateur de température a pour objectif d'apporter une estimation, par essence approximative, de l'augmentation de la température globale qui serait induite par une généralisation des investissements sur la stratégie observée sur la base d'une méthodologie qui implique de nombreuses hypothèses nécessaires subjectives.

# Impact Es Actions Europe I (EUR)

## Lexique

### Émissions évitées

Les émissions évitées sont celles qu'une entreprise n'a pas émises grâce à son efficacité énergétique ou à l'utilisation de solutions vertes. Il s'agit donc de réductions d'émissions virtuelles : elles auraient existé si l'entreprise n'avait pas fait d'efforts pour les réduire. Selon la méthodologie appliquée par Mirova, les émissions évitées sont quantifiées sur la base de l'écart entre les émissions réelles et un scénario de référence établi par Mirova à partir d'hypothèses méthodologiques, par nature quelque peu subjectives.

### Carbone 4

Carbone 4 est un fournisseur externe de données ESG. En 2015, Mirova et Carbone 4 ont co-développé une méthode qui permet d'évaluer les données sur le carbone au vu des défis particuliers auxquels est confrontée une économie bas carbone : Carbon Impact Analytics (CIA).

Dans un premier temps, les entreprises sont évaluées individuellement en fonction d'un cadre sectoriel spécifique.

Cette méthode se concentre sur deux indicateurs principaux :

- les émissions « induites » durant le « cycle de vie » des activités d'une entreprise, qui incluent les émissions directes et les émissions des fournisseurs et des produits ;
- les émissions « évitées » grâce aux progrès en matière d'efficacité énergétique ou au déploiement de solutions « vertes ».

Ces indicateurs sont améliorés à l'aide d'une évaluation des politiques d'entreprise et des objectifs de décarbonation.

Les évaluations d'entreprises individuelles sont ensuite utilisées pour calculer l'alignement du fonds avec une trajectoire de réchauffement climatique de 1,5 °C à 5 °C d'ici 2100.

Pour en savoir plus sur nos méthodologies, veuillez consulter le site Internet de Mirova : [www.mirova.com/en/research/demonstrating-impact](http://www.mirova.com/en/research/demonstrating-impact).

### Éco-activité

Les éco-activités contribuent directement ou indirectement à des objectifs environnementaux tels que l'économie circulaire, les économies d'énergie, les technologies et pratiques disruptives. Mirova a créé sa propre taxonomie d'éco-activités en s'appuyant sur un cadre reconnu comme les ODD des Nations Unies ou la taxonomie de l'UE.

### Limites méthodologiques de l'investissement ESG

En utilisant des critères ESG dans la politique d'investissement, l'objectif du Fonds concerné serait notamment de mieux gérer le risque de durabilité. Les critères ESG peuvent être générés à l'aide de modèles propriétaires du Gestionnaire délégué, de modèles et de données de tiers ou d'une combinaison des deux. Les critères d'évaluation peuvent évoluer dans le temps ou varier en fonction du secteur ou de l'industrie dans lequel l'émetteur concerné opère. L'application de critères ESG au processus d'investissement peut conduire le Gestionnaire délégué à investir dans ou exclure des titres pour des raisons extra-financières, indépendamment des opportunités de marché qui existent. Les données ESG reçues de tiers peuvent être incomplètes, inexactes ou indisponibles de temps à autre. Par conséquent, il existe un risque que le Gestionnaire délégué évalue de manière incorrecte un titre ou un émetteur, ce qui entraînerait l'inclusion ou l'exclusion incorrecte, directe ou indirecte, d'un titre dans le portefeuille d'un Fonds.

### Alignement sur la taxonomie de l'UE

Les activités économiques éligibles au sens du règlement européen « Taxonomie » sont réputées alignées lorsqu'elles apportent une contribution substantielle à l'un des six objectifs environnementaux, sans nuire ce faisant de façon significative aux autres objectifs et en respectant les garanties sociales minimales. Les pourcentages indiqués incluent les liquidités et se concentrent uniquement sur les recettes tirées des activités alignées.

L'alignement des activités économiques sur la taxonomie de l'UE est basé sur les recettes directement déclarées par les sociétés du portefeuille ou sur des données équivalentes recueillies ou estimées par des fournisseurs de données tiers sur la base d'informations accessibles au public.

### ISS ESG

ISS ESG est un fournisseur externe de données ESG.

### SFDR / Article 9

Le Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur financier (SFDR) vise à apporter une plus grande transparence en matière de responsabilité environnementale et sociale sur les marchés financiers, notamment en fournissant des informations concernant la durabilité des produits financiers (prise en compte des risques et des impacts négatifs en matière de durabilité). Ses objectifs sont de veiller à l'alignement des documents commerciaux avec les pratiques réelles en place, d'assurer la comparabilité des produits en ces termes et de flécher l'investissement privé vers des investissements plus responsables. La réglementation est applicable au niveau des entités (sociétés de gestion de portefeuille, sociétés d'investissement, conseillers financiers) ainsi qu'au niveau des produits. Les publications des entreprises et les documents précontractuels relatifs aux produits doivent être modifiés.

Dans un premier temps, le règlement SFDR exige que chaque produit soit classé en fonction de ses caractéristiques. La définition de chacune de ces catégories est la suivante :

- Article 6 : le produit n'a pas d'objectif de durabilité. Ce produit dénommé « article 6 » est un produit qui ne relève pas de la définition de l'article 8 ni de l'article 9.
- Article 8 : la communication relative au produit inclut des caractéristiques environnementales et sociales même si ce n'est pas son point central, ou le point central du processus d'investissement. Le produit promet des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, à condition que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés suivent des pratiques de bonne gouvernance.
- Article 9 : le produit a un objectif de durabilité.

### Investissement durable selon l'article 2 (17) du SFDR

« Investissement durable » désigne un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental, tel que mesuré, par exemple, par des indicateurs clés d'efficacité des ressources concernant la consommation d'énergie, les énergies renouvelables, les matières premières, l'eau et les terres, la production de déchets et les émissions de gaz à effet de serre, ou son impact sur la biodiversité et l'économie circulaire, ou un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif social, en particulier un investissement qui contribue à lutter contre les inégalités ou qui favorise la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou un investissement dans le capital humain ou les communautés économiquement ou socialement défavorisées, à condition que ces investissements ne nuisent pas de manière significative à l'un de ces objectifs et que les entreprises bénéficiaires suivent des pratiques de bonne gouvernance, notamment en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec les salariés, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

### Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies

Si la transition vers un développement plus durable a donné lieu à des interprétations différentes, tous les pays du monde ont adopté en 2015 un programme de développement durable présenté par les Nations Unies. Ce programme définit 17 objectifs de développement durable (ODD) pour l'année 2030, afin de répondre aux enjeux sociaux et environnementaux critiques.

### Stratégie de conviction

Une stratégie de conviction est un portefeuille concentré composé d'un nombre limité d'actions considérées comme des investissements de haute qualité et bénéficiant d'une forte position concurrentielle.

### 2°C – Accord de Paris

Mirova vise, pour l'ensemble de ses investissements, à proposer des portefeuilles cohérents avec une trajectoire climatique inférieure à 2°C définie dans les accords de Paris de 2015, et affiche systématiquement l'impact carbone de ses investissements (hors gestions Solidaire, Private Equity à impact et Capital naturel), calculée à partir d'une méthodologie propriétaire pouvant comporter des biais.

## Mentions légales

### Calcul des performances durant les périodes d'inactivité de la classe (si applicable)

Pour les périodes pendant lesquelles certaines catégories d'actions n'ont pas été souscrites ou n'ont pas encore été créées (les « catégories d'actions inactives »), la performance est imputée en fonction de la performance réelle de la catégorie d'actions du fonds que la société de gestion a déterminé avoir les caractéristiques les plus proches de celles de cette catégorie d'actions inactive et en l'ajustant sur la base de la différence des ratios de frais et, le cas échéant, en convertissant la valeur liquidative de la catégorie d'actions active dans la monnaie de cotation de la catégorie d'actions inactive. La performance présentée pour cette catégorie d'actions inactive est le résultat d'un calcul indicatif.

### Croissance d'une somme de 10 000

Le graphique compare la croissance de 10 000 dans un fonds avec celle d'un indice. Les rendements totaux ne sont pas ajustés pour tenir compte des frais de vente ou des effets de l'impôt, mais ils sont ajustés pour tenir compte des frais courants réels du fonds et supposent le réinvestissement des dividendes et des plus-values. S'ils étaient ajustés, les frais de vente réduiraient la performance présentée. L'indice est portefeuille non géré de valeurs mobilières spécifiées et il ne peut pas faire l'objet d'un investissement direct. L'indice ne tient pas compte des dépenses initiales ni courantes. Le portefeuille d'un fonds peut différer considérablement des titres de l'indice. Cet indice est choisi par le gestionnaire du fonds.

### Indicateurs de risque

Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

Les indicateurs de risque sont calculés pour les fonds présentant un historique d'au moins trois ans.

L'écart-type est une mesure statistique de la volatilité des rendements du fonds.

Le Tracking Error représente l'écart type de la série des différences entre les rendements du portefeuille et les rendements de l'indice de référence. Plus le Tracking Error est bas, plus la performance du fonds se rapproche de celle de l'indice.

Le ratio de Sharpe utilise l'écart-type et sur le rendement excédentaire afin de déterminer le rendement par unité de risque.

Le ratio d'information est la différence entre la performance moyenne du fonds et la performance de l'indice, divisée par le Tracking Error. Il mesure la capacité du gérant à générer de la performance par rapport à son indice de référence.

L'alpha mesure la différence entre les prévisions de performance du fonds et ses rendements réels, en fonction de son niveau de risque (mesuré par le bêta). L'alpha est souvent considéré comme un indicateur de la valeur ajoutée ou soustraite par le gérant d'un portefeuille.

Le bêta évalue la sensibilité du fonds aux fluctuations du marché. Un portefeuille dont le bêta est supérieur à 1 est plus volatil que le marché, tandis qu'un portefeuille dont le bêta est inférieur à 1 est moins volatil que le marché.

R2 reflète le pourcentage des fluctuations d'un fonds décalant des fluctuations de son indice de référence, indiquant le degré de corrélation entre le fonds et l'indice. Ce coefficient permet également d'évaluer la probabilité que l'alpha et le bêta aient une importance statistique.

### Indice de comparaison

La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'Indicateur de Référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

### Allocation d'actifs

Le décalage de trésorerie pour les dérivés représente le montant de trésorerie que le gestionnaire de portefeuille devrait emprunter s'il a une position acheteuse par le biais de dérivés et vice versa. Le poids des diverses classes d'actifs dans le portefeuille, y compris les « Autres » est présenté dans ce tableau. La rubrique « Autres » comprend les types de titres qui ne sont pas clairement classés dans les autres classes d'actifs, telles que les obligations convertibles et les actions privilégiées. Dans le tableau, l'allocation aux classes est indiquée pour les positions acheteuses, les positions vendeuses et les positions nettes (positions acheteuses nettes des positions vendeuses). Ces statistiques résument ce que les gestionnaires achètent et comment ils positionnent le portefeuille. Lorsque les positions vendeuses sont présentées dans ces statistiques du portefeuille, les investisseurs obtiennent une description plus robuste de l'exposition et du risque du portefeuille.

**Frais :** Les « Frais courants » sont définis comme étant la somme des Frais de gestion et des Frais d'administration payés tous les ans par chaque Compartiment, autres que les impôts (comme la « Taxe d'abonnement ») et les charges relatives à la création ou la liquidation d'un Compartiment ou d'une Classe d'actions. Les Frais courants ne dépasseront pas un certain pourcentage de la valeur liquidative quotidienne moyenne de chaque Compartiment, comme indiqué dans la description de chaque Compartiment à la section « Caractéristiques ». Les Frais courants payés par chaque Classe d'actions, comme indiqué dans la description de chaque Compartiment, ne comprennent pas nécessairement toutes les charges relatives aux investissements de l'OPC (comme la Taxe d'abonnement, les frais de courtage et les charges relatives au remboursement de l'impôt à la source) qui sont payées par l'OPC. Sauf mention contraire dans la description d'un Compartiment, si les charges réelles annuelles payées par un Compartiment sont supérieures aux Frais courants applicables, la Société de gestion prendra en charge la différence et le revenu correspondant sera comptabilisé sous « Frais de la Société de gestion » dans le rapport annuel audité de l'OPC. Si les charges réelles annuelles payées par chaque Compartiment sont inférieures aux Frais courants applicables, la Société de gestion conservera la différence et les charges correspondantes seront comptabilisées sous « Frais de la Société de gestion » dans le rapport annuel audité de l'OPC.

### Statistiques sur le portefeuille d'actions (si applicable)

Les éléments de données ci-dessous sont une moyenne pondérée des participations détenues dans le portefeuille. Le ratio cours/bénéfice est la moyenne pondérée des ratios cours/bénéfice des actions dans le portefeuille sous-jacent du fonds. Le ratio cours/bénéfice d'une action est calculé en divisant le cours actuel de l'action par le bénéfice par action des 12 derniers mois. Le ratio cours/flux de trésorerie est la moyenne pondérée des ratios cours/flux de trésorerie des actions dans le portefeuille d'un fonds. Le ratio cours/flux de trésorerie montre la capacité d'une entreprise à générer de la trésorerie et constitue une mesure de la liquidité et de la solvabilité. Le ratio cours/valeur comptable est la moyenne pondérée des ratios cours/valeur comptable des actions dans le portefeuille sous-jacent du fonds. Le ratio cours/valeur comptable d'une entreprise est calculé en divisant le cours de son action par la valeur comptable par action de l'entreprise. Les actions ayant une valeur comptable négative sont exclues de ce calcul. Le rendement du dividende est le taux de rendement d'un investissement exprimé en pour cent. Le rendement est calculé en divisant le montant que vous recevez annuellement en dividendes ou en intérêts par le montant que vous avez dépensé pour acheter l'investissement.

### Statistiques sur le portefeuille d'obligations (si applicable)

Les éléments de données ci-dessous sont une moyenne pondérée des titres à revenu fixe détenus dans le portefeuille. La durée mesure la sensibilité du cours d'un titre à revenu fixe aux variations des taux d'intérêt. L'échéance moyenne est la moyenne pondérée de toutes les échéances des obligations dans un portefeuille, calculée en pondérant chaque date d'échéance par la valeur de marché du titre. La durée modifiée est inversement liée au pourcentage de variation du cours sur une moyenne pour une variation spécifique du rendement. Le coupon moyen correspond au coupon individuel de chaque obligation en portefeuille, pondéré par leur montant nominal. Le coupon moyen est calculé uniquement sur les obligations à taux fixe. Le taux de rendement actuariel (Yield To Maturity) reflète le rendement total d'une obligation si l'obligation est détenue jusqu'à l'échéance, en prenant pour hypothèse que tous les paiements sont réinvestis au même taux. Cet indicateur peut être calculé au niveau du portefeuille en pondérant le taux de rendement actuariel de chaque obligation par sa valeur de marché.

### Risques spécifiques

**Risque de perte en capital :** la valeur liquidative est susceptible de connaître une variation élevée du fait des instruments financiers qui composent son portefeuille. Dans ces conditions, le capital investi pourrait ne pas être intégralement restitué y compris pour un investissement réalisé sur la durée de placement recommandée.

**Risque de contrepartie :** le fonds utilise des contrats financiers de gré à gré, et/ou a recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties, exposent potentiellement le fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant la conduire à un défaut de paiement.

**Risque de change :** le risque de change est le risque de baisse d'une devise autre que l'euro d'un titre compris dans le portefeuille de l'OPC par rapport à l'euro (la devise de référence de l'OPC). L'OPC peut présenter un risque de change du fait des positions de son portefeuille en titre libellés en devises autres que l'euro. Il convient de noter également que l'utilisation d'instruments financiers pour couvrir le risque de change revêt un coût pour l'OPC. En l'espèce, la couverture contre le risque de change étant systématique sur les titres libellés dans une devise autre que l'euro, l'exposition au risque de change du fonds sera résiduelle.

**Risque actions :** les actions sont volatiles et peuvent fortement baisser en réaction à la conjoncture du marché et aux conditions économiques.

**Risque de taux :** dans la mesure où certaines stratégies de gestion alternatives (arbitrage de taux, fonds de futures, global macro notamment) peuvent s'exposer positivement ou négativement sur les taux. Ces expositions, en fonction des variations des marchés de taux, peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC. Ce risque est cependant limité par le recours à des stratégies décorréées des principaux marchés de taux.

**Risque que l'objectif de gestion ne soit pas atteint :** la performance de l'OPC est susceptible de s'éloigner de celle de son indicateur de référence.

**Risque petites et moyennes capitalisations :** il se caractérise par deux risques principaux : d'une part : un risque de liquidité sur les titres, du fait de la faible profondeur de marché lié à la faible capitalisation de ces sociétés. De fait, les achats/ventes peuvent ne pas être réalisés au meilleur prix dans les délais habituels ; d'autre part : les obligations de communications financières peuvent être moins nombreuses pour les sociétés de petites et moyennes capitalisations que pour les sociétés de grandes capitalisations. Ceci peut avoir un impact sur les analyses menées sur ces titres. La réalisation de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

**Risque lié aux acquisitions et cessions temporaires de titres et à la gestion des garanties financières :** les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont susceptibles de créer des risques pour le Fonds tels que le risque de contrepartie défini ci-dessus. La gestion des garanties est susceptible de créer des risques pour le Fonds tels que le risque de liquidité (c'est-à-dire le risque qu'un titre reçu en garantie ne soit pas suffisamment liquide et ne puisse pas être vendu rapidement en cas de défaut de la contrepartie), et, le cas échéant, les risques liés à la réutilisation des 12 garanties en espèces (c'est-à-dire principalement le risque que le Fonds ne puisse pas rembourser la contrepartie).

**Risque de durabilité :** ce Fonds est sujet à des risques de durabilité tels que définis à l'article 2(22) du Règlement (UE) 2019/2088, par un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Pour plus d'informations sur le dispositif d'intégration du risque de durabilité veuillez vous référer au site internet de la Société de gestion et du gérant financier.

Veuillez vous référer au prospectus complet pour plus de détails sur les risques.